



Secrétariat :

Tél. 05 63 33 59 90
sepra-81@orange.fr

<https://sepra81.jimdo.com>
par Google : sepra81, ou Rabastens environnement

Couffouleux, le 25 janvier 2019

Chère adhérente, cher adhérent

Veillez trouver ci-dessous le **COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE** du dimanche 20 janvier, tenue avec 14 personnes présentes ou représentées.

❖ **RAPPORT D'ACTIVITE 2018**

Il a été adopté à l'unanimité.

Etant donnée l'activité intense de l'association, il a été présenté de façon synthétique (car il aurait été trop long, et cela aurait gêné la participation de tou(te)s), en renvoyant sur le site internet, et, pour plus de détails, sur le présent compte-rendu.

De façon générale, on peut distinguer deux axes dans l'activité: les démarches auprès des responsables, et les actions concrètes, indépendantes de ceux-ci. Le premier correspond au triptyque : rencontrer-écouter-entendre. Dans la plupart des cas ce ne fut pas positif, en particulier avec le Département, la préfecture, la mairie de Rabastens. Toutefois, nous avons enregistré des avancées : sur la passerelle ; l'accessibilité/handicap; le linky ; l'eau potable. Le second axe est illustré par « démonstration » du 22 septembre ; la distribution du « sticker » OUI à la passerelle ; l'apiculture ; le site internet ; les exposés sur l'Hydrogène ; les communiqués de presse ; les enquêtes publiques. Compte-tenu du fait que notre association fonctionne de façon collégiale, les réponses aux questions ont été apportées par les différents membres du CA suivant les thèmes de leur ressort.

1) Accessibilité/handicap (Christiane Mulliez)

Dans l'espace urbain, l'accessibilité sur la voirie constitue un élément inhérent à « la chaîne de déplacement en continu, sans obstacle » pour les personnes en situation de handicap, selon la **loi** sur le handicap du 11-02-2005, réactualisée dans la loi NOTRÉ du 7 août 2015.

Nous avons poursuivi nos interventions des années précédentes, en nous adressant, les 30 janvier et le 13 octobre, à une élue sensible à la question, Mme Claire Fita, présidente de la commission des finances à la Région et faisant partie de « l'agglomération » (abréviation de la « communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet »), et à son président Mr Paul Salvador, le 27 octobre. Nous sommes intervenus dans les réunions à Técoconcernant le « plan de mobilité rurale », et à Giroussens dans la consultation du Département sur le futur du Tarn en 2030, pour rappeler la question, et avons écrit pour qu'elle soit prise en compte dans l'aménagement de la médiathèque.

Nous avons aussi obtenu le soutien de l'APF (Association des Paralysé(e)s de France) /France handicap pour la « démonstration » du 22 septembre.

2) déplacements doux /passerelle, 2nd pont (Michel Mulliez)

- Pour la passerelle, les détails de notre activité sont indiqués sur le site internet, dans « En savoir plus »/ « Historique de la passerelle ». A ce jour, la décision de la construire fait l'objet d'un *consensus* parmi les autorités, mais celles-ci se renvoient la

responsabilité de la « maîtrise d'ouvrage ». La SEPRA a demandé la création d' « un comité de pilotage », dont elle ferait partie, pour lequel la commune de Couffoulex est favorable, et l' « agglomération » pas opposée. Nous avons aussi:

signalé de nouveau à la commune de Couffoulex, dès le 21 février, l'utilisation de la préemption partielle possible sur un terrain en vente, permettant la desserte de la passerelle située à Rabastens dans le prolongement de la « promenade du Prévert »

signalé à Enedis, le 25 avril, et au Département, que la nouvelle ligne HTA prévue au dessus du Tarn pouvait plus valablement être adossée à la passerelle (avec participation au financement ...) qu'au pont

commencé au mois de mai la distribution des autocollants « Rabastens Couffoulex OUI à la passerelle » et d'affiches telles que « Volem traversar lo Tarn sin se far espotir ! »

effectué le 22 septembre la « démonstration » que « la passerelle c'est bon aussi pour les automobilistes » qui sont, de plus en plus souvent, obligés de rouler à l'allure des cyclistes. Le circuit s'est prolongé par le passage à côté du marché, ce qui a montré que la population est très favorable à la passerelle.

- pour le plan de circulation à Rabastens, nous avons noté avec satisfaction quelques améliorations, (préconisées de longue date par la SEPRA !), en particulier la généralisation des contresens cyclables, en fait maintenant simple application du plan vélo de septembre 2018 repris dans la loi LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités).

- nous nous sommes adressés, le 7 juillet, au Vice président de la Région chargé des transports, Mr Jean-Luc Gibelin, pour l' « intermodalité » : pour la passerelle, mais aussi pour les cars « Lio » avec des racks de fixation des vélos à l'arrière des cars, puisqu' ils ne sont plus acceptés dans la soute.

-Pour le second pont, nous avons :

dès le 7 février, écrit au Département pour obtenir une visite sur place par le service des routes

tenu le 14 mars un entretien avec Mme L'herm qui a été élue avec Mr Salvador au conseil départemental en 2015 : pour respecter leur indication qu'il fallait le construire, et demander en urgence une étude de sa localisation et de sa desserte : cela devrait être intégré dans un futur PLUi, (voir : 4) urbanisme).

#présenté la même demande à Mr Salvador le 27 octobre

#re-redemandé en décembre à Mr Delpy du cabinet du Président du Conseil départemental la tenue d'une réunion de travail décidée 6 mois plus tôt, pour préparer l'entretien général avec le président, demandé à de nombreuses reprises depuis plus d'un an, sur plusieurs sujets.

#fait paraître dans « Le Tarn libre » en août notre appréciation négative sur la signature de la DUP(Déclaration d'Utilité Publique) « en trompe l'œil » pour l'autoroute Castres Toulouse, en renvoyant sur notre avis lors de l'enquête publique de 2017 (mise sur le site), montrant que la gabegie de l'autoroute pouvait être évitée, et en dégageant une économie ... permettant la construction du 2nd pont et sa desserte.

3) nouveau compteur d'électricité linky (Christian Courel, et Michel Mulliez)

L'essentiel de notre activité est indiquée sur notre site internet. Nous avons écrit à Enedis le 25 avril pour connaître sa réponse au vœu (« symbolique » *dixit* le maire) de la commune de Rabastens lui demandant ... comment procéder pour se passer du linky (!) ... Pas de réponse à la SEPRA mais à la commune de Rabastens : refus,

comme on pouvait s'y attendre, ce qui a entraîné le 20 décembre « un rétro pédalage » qui *dixit* le maire « n'apporte aucune garantie et n'engage pas la mairie ». Par contre, la commune de Salvagnac a voté pour le respect du droit à refuser le linky, et celle de Giroussens, nous a donné la parole 30 mn au conseil municipal, le 23 janvier 2019. pour exposer qu'il y a des délibérations qui n'ont pas été « cassées » par les Tribunaux Administratifs. Nous avons demandé un entretien avec le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn), qui reconnaît qu'il n'a pas la propriété des compteurs électriques (seulement un contrat de concession arrivant à expiration le 21-12-18) : refus.

4) urbanisme (Michel Mulliez)

- le 2 février la SEPRA s'est désistée du recours contentieux engagé à l'encontre de la CORA pour son refus de produire l'étude de faisabilité d'utilisation de la future passerelle pour supporter la nouvelle conduite d'eau potable de la rive droite à la rive gauche du Tarn (et de participer au financement de ~50 % de la passerelle), recours reporté sur l'agglomération. Celle-ci aurait été condamnée pour une décision qu'elle n'avait pas prise, d'autant qu'elle nous indiquait qu'il n'y avait pas eu d'étude ! Reste le recours contentieux vis-à-vis de la commune de Rabastens de refus de donner les documents du chiffrage de la traversée du Tarn pour les eaux usées, pour lequel nous avons quand même présenté un compromis.
- pour Couffouleux l'avis favorable donnée par la commissaire enquêtrice pour l'enquête publique en avril a été contesté, pour examen superficiel et incomplet, auprès du Tribunal Administratif qui a répondu finalement que les objections auraient dû être envoyées dans les 15 jours après la clôture de l'enquête. Notre demande d'entretien auprès de l'agglomération pour examiner sérieusement la situation a été ignorée, et nous avons ainsi déposé un « recours gracieux » qui a été repoussé, pas très valablement. Nous n'avons cependant pas validé un recours contentieux, nous réservant de déposer un recours gracieux, le 8 janvier 2019, à l'encontre du lotissement projeté en face de la gare (voir sur le site dans « actualités » : « servitude projet, avez-vous dit ? », publié dans « Le Tarn libre » le 28 décembre).
- toujours pour Couffouleux , pour une nouvelle enquête publique, théoriquement terminée le 14 novembre mais prolongée de 15 jours, et dont la clôture est non annoncée à ce jour, l'avis favorable avec réserves et recommandations, , apparaît là aussi très superficiel, en réponse à notre avis qui sera mis sur le site dans « enquêtes publiques » . Nous avons donc demandé , le 8 janvier, une discussion approfondie à l'agglomération avant qu'elle se prononce sur les nouvelles modifications (qui sont en contradiction encore plus flagrantes que celles d'avril , sur le respect du SCoT, notamment l'augmentation de la population : ~trois ans en avance ! ...)
- toujours pour Couffouleux, nous n'avons pas pu savoir pourquoi le PC accordé sur un des 2 lots à l'entrée du chemin de La bastide, avait été abandonné (respect finalement du « site inscrit » , qui avait été ignoré ?, du chemin de randonnée « la boucle du Tarn », comme nous le demandions ?)
- pour l'enquête publique en novembre sur le PLU de Mézens, qui nous paraissait très correct, nous n'avons pas pu déposer notre avis, l'enquête ayant été ...annulée le dernier jour.
- à la recherche d'un orateur introduisant notre future réunion publique sur « l'urbanisme dans le Rabastinois » nous nous sommes adressés à des experts , Mr Patrick Bouchain, architecte-urbaniste-sociologue, et Mr Bernasconi, président du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) traitant de « la nature en ville » : sans réponse .

- nous avons demandé en août la « concertation » sur l'aménagement des lices de Rabastens : sans réponse.
- nous avons demandé un PLUi, en appliquant la loi NOTRe, qui permettrait de traiter de façon rationnelle l'urbanisation dans le Rabastinois (avec le second pont) mais si ceci a été retenu, ce ne sera pas avant ~2 ans..

5) sentier de berges / de randonnée (Christian Courel)

En direction de Lisle sur Tarn, à l'occasion de l'enquête publique sur l'instauration d'un périmètre de sécurité (demande de longue date de la SEPRA) autour du prélèvement d'eau du Tarn pour alimenter l'usine de traitement (demande de longue date de la SEPRA), il avait été demandé notamment le respect de la « servitude de marchepied » ,qu'emprunte le sentier, mais aussi l'intégration paysagère (en opposition à la « coupe à blanc ») Néanmoins, le 21 décembre 2017, un arrêté préfectoral avait été pris qui ignorait nos demandes. Le 13 février 2018 nous avons déposé un « recours gracieux » qui n'a entraîné aucune réponse, de même que la demande réitérée d'entretien avec le préfet, où la question aurait pu être examinée, avec d'autres sujets (voir 6) ci-dessous)

6) eau (Michel Mulliez ... en attendant mieux)

- demande d'entretien avec le préfet sur le projet de barrage *bis* situé toujours en partie sur la zone humide du Testet,
- puis pour l'examen de notre suggestion d'inclure dans le « projet de territoire » la création d'une retenue pour de l'eau naturellement potable (bien plus économique que le traitement de l'eau polluée), celle-ci n'ayant pas été reprise par le Collectif du Testet
- nous sommes intervenus à deux reprises , la dernière le 3 décembre, auprès de Mr de Ruggy, pour obtenir l'entretien avec le préfet: sans réponse à ce jour.
- après nous être adressés au maire de Rabastens sans succès, nous avons contacté le 24 avril « Sud technologies » pour les économies d'eau à la médiathèque : pas de réponse
- nous sommes intervenus , le 3 mars, avec succès, auprès de la commune de St Lieux-lès-Lavaur, à la limite de Giroussens, pour corriger une coupe à blanc sauvage le long du Dadou
- la réduction des factures pour l'eau potable, montre la justesse de notre argumentation en ce sens (voir sur le site internet)

7) Energies nouvelles, Hydrogène (Michel Mulliez)

- Ceci a fait l'objet de deux exposés : à Rabastens le 7 octobre, et le 27 novembre à Gaillac.
- nous avons contacté le président du SDET pour le développement de la filière sur le Tarn : refus d'entretien.
- nous avons cherché à faire mettre en service à Gaillac un bus fonctionnant à l'Hydrogène (alors que la SAFRA à Marssac en livre): en nous adressant à l'agglo ((Mr Néel) : refus d'entretien
- *idem* avec le maire de Gaillac : pas de réponse
- nous avons signalé aux tenants de l' « habitat participatif » dont nous sommes à l'origine dans le secteur de La bastide, à Couffouleux, les possibilités apportées par l'Hydrogène, pour l'autoconsommation, voire l'autonomie énergétique.
- nous sommes intervenus , dans la lettre du 3 décembre ci-dessus 6), auprès de Mr de Ruggy pour lui proposer trois possibilités pour activer la filière Hydrogène .Nous attendons la réponse.

8) Site internet

Il y a quelques mois au début du site, il fallait entrer l'adresse exacte pour y accéder. Maintenant c'est possible par Google avec des mots clés : ceci montre que le site est très visité (succès pour notre visibilité, quasi absente dans « La Dépêche du Midi » ...) le classement des sites se faisant automatiquement à partir de la fréquence de consultation.

9) Apiculture

Voir le site. Cette année 100% de réussite d'essaims artificiels avec « la méthode de l'éventail ».

ACTIONS A MENER EN 2019

Poursuite de l'activité sur les thèmes 1 à 9 du rapport d'activité : adoptée à l'unanimité

Pour la passerelle, Il a été décidé la relance de la campagne de distribution et d'affichage du l'autocollant et la répétition de la « démonstration », avec cette fois, si possible, la participation des chariots de l'APF/France handicap sur un petit circuit annexe

La question de l'amélioration de la visibilité de la SEPRA en utilisant les réseaux sociaux a été posée. Ceci fera l'objet d'une étude pour éviter des dérives *a priori* possibles.

Pour le linky, pour les adhérent(e)s résidant sur les communes qui n'ont pas décidé d'actions réelles, indication prochaine des modalités individuelles pour essayer d'éviter sa pose.

Pour la seconde modification d'octobre du PLU de Couffouleux , si nous ne sommes pas écoutés, au moins partiellement, l'AG a voté (unanimité moins quatre abstentions) de ne pas écarter un recours contentieux.

Pour « le grand débat » la SEPRA apportera sa contribution, à partir de son expérience, sans vision dogmatique, quand les modalités d'organisation, de garantie de prise en compte, seront éclaircies.

RAPPORT FINANCIER 2018 (établi par Jean-Marc Rood, présenté par Michel Mulliez)

Adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Les cotisations (365 €), comptées sur l'année et non comme auparavant d'AG en AG, sont inférieures de ...10€ à celles de 2017, mais avec une relance déficiente des retardataires. L'exercice est déficitaire de 138 €, épongé par un retrait sur le livret A. Celui-ci se monte à 1355 € , le compte courant se situant à 260 €.

Il faut noter l'importance des frais postaux (155 €) résultant de la nécessité de l'envoi de multiples LRAR.(Lettre Recommandée avc Accusé de Réception). De nombreuses dépenses en particulier pour les déplacements, ~500 euros, le temps consacré, *etc.* ont été assurées par les bénévoles.

Le remboursement des sommes dues, notamment par la préfecture, se faisant toujours attendre, nous avons présenté deux dossiers de subvention :à la fondation SNCF, et auprès du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative).Elles

n'ont pas abouties pour des raisons formelles.(il aurait fallu suivre la procédure par internet, et non par LRAR)

Projets pour 2019 :

- Reprise des demandes, dans le cadre idoine, au titre de la solidarité pour les personnes en situation de handicap, à la fondation SNCF, en commun avec l'APF/France handicap et l'association 2pieds/2roues, au FDVA, et auprès de la Banque populaire Occitane .
- Paiement des cotisations par internet avec Hello Asso.
- Déductibilité fiscale : vu l'article 2 des statuts de la SEPR, établissant son action d' « intérêt général », un « reçu fiscal » (à demander au trésorier) peut être délivré.
- L'AG a adopté à l'unanimité l'application de cette disposition.

CONSEIL D' ADMINISTRATION (CA)

En introduction, le secrétaire a rappelé les règles pratiques de fonctionnement démocratique exemplaire du CA. Il se réunit une fois par mois pour ~1 heure, et invite souvent des adhérent(e)s intéressé(e)s. Christian Vignal s'est proposé pour suivre la question du second pont, et a été élu à l'unanimité , comme pour le renouvellement de Christian Courel et Michel Mulliez.

Dans la situation de « crise » globale (cf. les trois piliers reconnus pour le dit « Développement Durable » : économique, social, et environnemental), l'utilité, « pour en sortir », et lutter efficacement (voir sur le site notre communiqué de presse après la démission de Nicolas Hulot,) contre le réchauffement climatique , l'action responsable d'une association comme la nôtre est particulièrement importante.

Faisons en sorte qu'elle soit efficace ! Pour cela, renforçons l'association*, et faisons appliquer la condition première:de la « Démocratie participative » ! (voir bientôt sur le site , dans « enquêtes publiques » la contribution de 2015-2016 de la SEPR à ce sujet) .Que de difficultés à simplement se faire recevoir, écouter, à défaut de se faire entendre ! ...)

Cordialement

Le secrétaire, Michel Mulliez

*Si vous avez oublié, merci de renouveler (de préférence par chèque à l'ordre de SEPR), votre adhésion pour 2019, et pour 2018 si vous ne l'aviez pas fait (tarifs inchangés : 15 € : familial ; 10 € : individuel ; 5 € si difficultés financières) auprès des membres du CA , ou en envoyant votre lettre au secrétariat 9 chemin de La bastide ,81800 Coufouleux . Délivrance de reçu fiscal , à demander.